

ASSOCIATION ACSEA

1 Impasse des ormes
14200 Hérouville Saint Clair

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025
SIREN 775561392

TALENZ ALTEIS AUDIT

(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : secretariat-caen@talenz-alteis.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : secretariat-paris@talenz-alteis.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association Acséa,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Acséa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Aude MARESQ
Commissaire aux Comptes
Associée

Le 15 juin 2026



BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	N° Note Expl.	Totaux Bruts 2025	Amortissements et provisions 2025	Totaux nets 2025	Totaux nets 2024
Frais d'établissement	TOTAL I				
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de développement		181 884	172 817	10 477	24 310
Dotation temporaire d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		365 536	181 570	123 958	145 590
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	N°1	497 530	384 085	143 430	109 998
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 172 705	220 107	844 598	955 280
Constructions		48 784 401	30 888 187	16 016 204	16 759 064
Installations techniques, matériel et outillage industriels		17 078 888	13 705 593	4 160 188	3 370 912
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		23 892		23 892	1 830
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	N°1	85 570 485	44 714 807	21 154 879	21 091 505
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations		170 301		170 301	170 301
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés		24 688		24 688	24 688
Prêts		2 603 003		2 603 003	1 511 488
Autres immobilisations financières	N°1	2 603 690		2 603 690	1 708 482
TOTAL II		69 075 905	48 088 902	24 007 003	22 950 156
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET ENCOURS :		1 461 421	26 287	1 425 154	1 522 805
CREANCES :					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	N°2	3 080 986	304 457	3 076 480	9 478 504
Créances reçues par legs ou donations	N°3	1 817 440		1 817 440	2 136 881
Autres créances	N°4	210 707		210 767	170 598
Charges constatées d'avance					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Instrument financiers à terme et jetons détenus		1 247 282		1 247 282	1 243 055
Disponibilités		16 730 713		16 730 713	11 205 755
TOTAL III		25 438 600	330 764	25 107 846	25 755 478
Frais d'émission des emprunts					
Prime de remboursement des emprunts					
Ecart de conversion et différence d'évaluation Actif					
TOTAL ACTIF		94 514 505	48 399 666	49 114 849	48 723 632

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

PASSIF	N° Note Expl.	Totaux 2025	Totaux 2024
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires	N° 6	2 667 291	2 667 291
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires	N° 6	78 770	78 770
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves :			
Réserves d'investissements	N° 6	5 014 995	5 014 995
Réserve de compensation	N° 6	912 391	877 035
Réserve de couverture du BFR (réserve trésorerie)	N° 6	2 907 988	2 907 988
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	N° 6	247 529	247 529
Report à nouveau			
Report à nouveau hors activités SMS	N° 6	-595 349	144 251
Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	N° 6	1 226 199	231 710
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	N° 6	-3 081 201	-3 081 104
Charges des activités SMS de prise en compte différée	N° 6	-3 749 640	-3 459 141
Excédent ou déficit de l'exercice			
Résultat de l'exercice hors activités SMS	N° 6	-501 218	-740 491
Résultat de l'exercice activités SMS sous gestion contrôlée	N° 6	1 213 896	700 332
<i>« Total Résultat »</i>		712 649	39 841
SOUS TOTAL SITUATION NETTE I		8 271 533	8 569 168
Fonds propres consommables :			
Subventions d'investissement	N° 6	4 602 073	4 945 662
Provisions réglementées :	N° 6	6 845 033	6 313 314
TOTAL I		17 718 638	16 828 140
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	N° 7	12 548 429	12 221 212
TOTAL II		12 548 429	12 221 212
PROVISIONS			
Provisions pour risques	N° 8	336 093	270 652
Provisions pour charges	N° 8	54 009	61 469
TOTAL III		390 102	332 011
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	N° 9	6 173 151	6 743 964
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	N° 10	2 651 304	2 833 532
Dettes des legs et donations			
Dettes fiscales et sociales	N° 10	7 986 844	7 772 952
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	N° 10	30 708	36 200
Autres dettes	N° 10	481 198	1 827 803
Produits constatés d'avance	N° 10	934 479	326 816
TOTAL IV		18 457 880	19 342 269
Ecart de conversion et différence d'évaluation Passif			
TOTAL PASSIF		49 114 849	48 723 632

	Exploitation 2025	Exploitation 2024	Écarts en €
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	2 484 896	1 988 635	496 260
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	4 819 004	4 869 364	-50 360
dont parrainages			
Production stockée	-120 296	22 860	-143 156
Produits de tiers financiers			
Concours publics et subventions d'exploitation	72 973 634	71 468 103	1 505 530
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	260 393	1 423	258 970
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	372 165		372 165
Utilisation des fonds dédiés	1 460 420	1 854 415	-393 995
Autres produits	1 856 111	1 430 950	425 161
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	84 106 324	81 635 750	2 470 574
CHARGES D'EXPLOITATION (II)			
Achats de marchandises et matières premières	1 051 142	874 919	176 222
Variation de stock	-7 661	-19 259	11 597
Autres achats et charges externes	13 055 698	13 208 039	-152 341
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	4 977 573	5 062 491	-84 918
Salaires	40 983 239	40 909 608	73 631
Cotisations sociales	16 691 555	17 101 740	-410 185
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 661 676	2 849 496	-187 820
Dotations aux provisions	335 201	111 094	224 106
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	6 311		6 311
Report en fonds dédiés	1 798 523	1 872 929	-74 405
Autres charges	1 210 103	1 021 490	188 613
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	82 763 359	82 992 547	-229 188
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II) 1102067,96	1 342 965	-1 356 797	2 699 762
PRODUITS FINANCIERS (III)			
De participation	8	8	0
D'autres valeurs mobilières et créances de facilité immobilisée	37	36	0
Autres intérêts et produits assimilés	61 849	11 020	50 829
Reprises sur dépréciations et provisions	648	6 445	-5 797
Différences positives de change			
Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	62 541	17 509	45 032
CHARGES FINANCIERES (IV)			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		648	-648
Intérêts et charges assimilés	186 944	199 180	-12 237
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	186 944	199 828	-12 884
2. RESULTAT FINANCIER (III) - (IV)	-124 403	-182 319	57 917
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I) - (II) + (III) - (IV)	1 218 563	-1 539 116	2 757 679
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	41 524	2 102 217	-2 060 693
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	568 605	644 385	-75 780
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V) - (VI)	-527 081	1 457 832	-1 984 913
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	84 210 390	83 755 476	454 914
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	83 518 909	83 836 760	-317 852
EXCEDENT OU DEFICIT	691 481	-81 284	772 766
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolats			
CHARGE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL	0	0	0
TOTAL	0	0	0



Annexe

Règles et méthodes comptables 2025

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 qui complète le règlement 2022-06 modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Principes et méthodes comptables : Première application du règlement ANC n°2023-03

1. Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2023-03 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- * Redéfinition du résultat exceptionnel, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- * Suppression de la technique du transfert de charges, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- * Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- * Refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

2. Modalités de première application et comparabilité (Exercice 2024) Conformément aux dispositions transitoires, ce changement est appliqué de manière prospective à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent :

* Absence de retraitement du résultat 2024 : Les comptes de l'exercice précédent présentés à titre comparatif n'ont pas été retraités selon les nouvelles méthodes de comptabilisation. Le résultat net de l'exercice 2024 reste inchangé. Par exemple, les produits et charges qualifiés d'exceptionnels en 2024 n'ont pas été réanalysés au regard de la nouvelle définition.

* Reclassements de présentation : La colonne comparative 2024 a fait l'objet de reclassements pour assurer la conformité avec les nouveaux modèles d'états financiers obligatoires.

* Les principaux reclassements opérés sur la colonne 2024 sont les suivants :

- Les charges et produits exceptionnels de l'exercice 2024 ont été regroupés respectivement sur les lignes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

- Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024 ont été reclassés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

Conformément à la réglementation, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés (avant ces reclassements), sont présentés à la fin de cette annexe.

3. Impacts significatifs sur l'exercice clos (Exercice 2025)

L'application des nouvelles règles au cours de l'exercice a conduit aux changements significatifs suivants par rapport aux méthodes antérieures :

* Résultat exceptionnel : Des éléments qui auraient été classés en résultat exceptionnel sous l'ancienne réglementation sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation (ou financier).

- Cessions d'actifs : Les produits de cession d'immobilisations 372 165 € et les valeurs nettes comptables correspondantes 6 311 € sont classés en résultat d'exploitation.

- Subventions : La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat 381 292 € est classée en résultat d'exploitation.

* Suppression des transferts de charges : Les charges qui faisaient l'objet d'un transfert sont désormais traitées selon leur nature :

- Les Indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » pour 161 883 €.

- Les refacturations diverses sont inscrites en chiffre d'affaires ou produits accessoires (compte 708) pour 1 198 045 €. En 2024, 125 534€ était inscrit en transfert de charges.

Objet social et moyens

Association normande originaire du Calvados, Acséa agit pour l'accompagnement des difficultés sociales, éducatives ou psychiques à tous les âges de la vie.

Elle a également vocation à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

A ce titre, elle gère des établissements sociaux et médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés.

Afin d'atteindre ces buts, Acséa met en œuvre tous les moyens appropriés qui lui sont nécessaires en :

- Inscrivant son action, seule ou en partenariat, sur l'ensemble du territoire normand ;
- Contribuant à l'ensemble des missions des Codes de l'Action Sociale et des Familles, de la Santé Publique et du Travail ;
- S'inscrivant dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire par toutes formes appropriées notamment par : la gestion de restaurants sous forme d'entreprise adaptée, par des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens et de services ou encore de formation professionnelle visant une qualification, y compris par la voie de l'apprentissage auprès de publics ciblés ou en difficulté ;
- Développant un partenariat inter associatif et en agissant en collaboration avec l'ensemble des personnes morales ou privées poursuivant les mêmes buts ;

Et, d'une manière générale, conduit ou participe à toute activité en lien avec ses buts.

Immobilisations

Fonds de commerce

Il figure à l'actif de l'établissement « EAC La Calvadosienne » un fonds de commerce d'une valeur de 100 000 € correspondant à la Cave à Huitres.

Amortissements par composants

Application de la méthode aux immeubles uniquement

4 composants principaux (gros œuvre, étanchéité, installations générales et techniques, aménagements intérieurs)

Le calcul des amortissements est effectué en conformité avec les règles usuellement pratiquées, selon le mode linéaire suivant leur durée d'utilisation

Amortissements

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement : 5 ans
- Construction, travaux, agencements : de 15 à 50 ans
- Matériels, outillage : 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Matériels de bureau et informatiques : 3 à 5 ans
- Logiciels informatiques : 1 an
- Mobiliers : 5 à 10 ans
- Matériels sur Taxe d'apprentissage : 1 an

Par composants :

- Gros œuvre : 50 ans
- Etanchéité : 30 ans
- Installations Générales et Techniques : 20 ans
- Aménagements Intérieurs : 15 ans

Immobilisations financières

Les fonds déposés CET versés auprès de MALAKOFF HUMANIS sont présentés en immobilisations financières.

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que Capital et Résultat)	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
- filiales (détenues à +50%)				
SCI ICI	10.000	(39 019)	99 %	44 626
- participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SCI IBI	275.000	(132 181)	18 %	592
SAS Conchyoline	37.000	126 152	25 %	(28 150)

Stocks

Ce poste concerne l'activité ostréicole.

Les stocks des produits en mer sont valorisés au coût de revient de production suivant la maturité des poches d'huitres ; ce coût de revient étant lissé sur 3 années. Ce coût de revient est rapproché des prix de vente du marché diminué des coûts de distribution. Dans le cas où ce coût de revient est supérieur au prix du marché, une provision pour dépréciation est constatée.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût historique.

Subventions

Les subventions d'investissements renouvelables sont amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles s'appliquent.

Provisions pour investissement réglementées

Le compte enregistre les plus ou moins values des cessions d'immobilisations.

Méthodes dérogatoires

Sur la base des excédents constatés dans les établissements sous contrôle, les financeurs peuvent être amenés à accorder des provisions diverses ne respectant pas les règles du Plan Comptable Général et la définition des provisions.

Au bilan général de l'Association, ces provisions étant des sommes affectées à la couverture de charges futures sont présentées au passif dans la catégorie des fonds dédiés. Un tableau annexe donne l'évolution de ces fonds sur l'exercice par catégories de dépenses couvertes.

Définition : les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard.

Engagements

Les engagements retraite s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7 337 769€. La méthode retenue pour le calcul de ces engagements est la méthode des unités de crédits projetés (norme comptable IAS N°19). Le taux d'actualisation retenu est de 2,22 %. Les principes retenus pour cette évaluation tiennent compte des éléments de la réforme des retraites (loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2024) :

- cadres et non cadres : départ volontaire à la retraite à 64 ans,
- taux moyen de charges patronales de 60 % pour les cadres et 50% pour les non cadres.

Au 31 décembre 2025, 2 381 461 € sont provisionnés et figurent en fonds dédiés.

Réserve de trésorerie

Constituée par affectation de résultat ou par majoration du prix de journée, cette réserve est susceptible d'être restituée aux Autorités de Tarification en cas de cessation d'activité d'Acsea.

Traitement des résultats sous contrôle

Les résultats sous contrôle des tiers financeurs peuvent être amenés à être modifiés par les autorités de tarification.

En cas de charges refusées par les financeurs, le résultat non retenu est présenté au passif du bilan sur la ligne « dépenses refusées ou inopposables aux financeurs » pour les ESMS sous gestion contrôlée.

Dans le cadre des dialogues de gestion avec les autorités de tarification, les résultats des contrats pluriannuels de financement pourront être négociés et affectés à la reprise des charges non prises en compte des années précédentes.

L'annexe des comptes annuels dans sa note explicative n°6 vous donne l'évolution des Fonds Propres et vous précise les mouvements opérés dans l'exercice sur ces comptes.

L'association par son conseil d'administration vote des fonds dédiés qui sont soumis à l'autorisation des autorités de tarification. Pour l'exercice 2025, ils s'élèvent à 1 095 122 € dont :

Fonds dédiés Charges de Personnel :	445 000,00 €
CPOM 3 ARS	445 000,00 €
Fonds dédiés Retraite :	650 122,00 €
CPOM 3 ARS	650 122,00 €

La note explicative 7 détaille la nature des fonds dédiés.

Loi 2006-586 du 23 mai 2006

Dans le cadre de la transparence financière selon l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 parue au J.O du 25 mai 2006 il n'y a pas de cadres dirigeants rémunérés au Conseil d'Administration.

Effectif

Cadres	153,10 ETP
Non cadres	1 031,67 ETP

Comptes majeurs protégés

L'association, au travers de son établissement SATC, gère pour le compte des usagers la somme de 59 357 955 euros en comptes financiers au 31 décembre 2025.

Contribution volontaire des bénévoles

Le suivi des temps de présence des bénévoles dans leurs implications aux Commissions Permanentes, Conseil d'Administration ainsi que les temps passés dans leurs fonctions (Président, Trésorier) ressort pour un total de 716 heures.

Note explicative 1-TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (COMPTES 21/23)

	Début exercice	Acquisitions du programme N	Cessions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais réorganisation	71 642			71 642
Frais d'évaluation	110 248			110 248
Frais étude	8 640	1 404		10 044
Concessions, brevets, licences, marques	106 804	4 823		191 607
Fonds commercial	106 745			106 745
Autres immobilisations incorporelles	6 984			6 984
Total Immobilisations incorporelles	491 143	6 587	0	497 830
Immobilisations corporelles				
Terrains nus	180 069			180 069
Terrains aménagés	718 668			718 668
Aménagement, agencement de terrains	274 068			274 068
Installations générales, agencement de constructions, Travaux	47 001 967	807 236	-694 803	46 704 401
Installations techniques, matériel et outillage	4 388 662	176 870	-61 097	4 474 225
Matériel de transport	6 389 365	1 710 451	-934 363	7 144 653
Mobilier, matériel de bureau et d'informatique	6 748 633	328 933	-901 013	6 160 573
Autres immobilisations corporelles, TA	190 706	10 189	-6 517	194 427
Total Immobilisations corporelles	69 830 100	2 823 498	-2 707 783	69 855 794
Immobilisations corporelles en cours	1 530	22 162		23 692
TOTAL GÉNÉRAL	65 322 702	2 852 017	-2 707 783	66 377 018

TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (COMPTES 24)

	Début exercice	DOTATION	SORTIES netif	Fin exercice
Amortissement des Immobilisations incorporelles				
Amortissements Frais réorganisation	71 642			71 642
Amortissements Frais évaluation	94 889	3 168		97 737
Amortissements Concessions, Brevets, Licences	149 423	26 020		176 223
Amortissement Frais évaluation	1 671	1 467		3 139
Solde de gestion 2021	3 089	1 397		8 366
Total Immobilisations incorporelles	321 243	32 052	0	354 095
Amortissement des Immobilisations corporelles				
Amortissement des Aménagements de Terrains	217 406	10 701		228 107
Amortissements des Constructions, Trav., Agencement	30 249 003	1 337 697	-694 803	30 688 197
Amortissements des Installations techn., matériel, outillage	3 639 493	182 104	-89 924	3 551 673
Amortissements des Matériel de Transport	4 476 364	890 428	-808 200	4 477 692
Amortissements matériel, mobilier	6 092 077	205 887	-696 179	6 489 685
Amortissements matériel Taux Apprentissage	189 602	6 297	-6 517	199 302
Total Immobilisations corporelles	44 739 934	2 720 594	-2 745 623	44 714 807
TOTAL GÉNÉRAL	48 061 077	2 753 447	-2 745 623	48 069 902

Note explicative 1 TABLEAU DE VARIATIONS DES PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS (COMPTES 26)

	Début exercice	entrées	Sorties	Fin exercice
poste 261830	170 301			170 301
Titres participation	50 000			50 000
Parts sociales Conchyline	12 500			12 500
Parts sociales SCS ICI	9 800			9 800
Créances rattachées : apport ou avance au compte courant	97 901			97 901
TOTAL GÉNÉRAL	170 301	0	0	170 301

Note explicative 1 (suite) TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (COMPTES 27)

	Début exercice	entrées	Sorties	Fin exercice
postes 271 A 272	1 538 181			2 828 888
Titres Immobilisés (participation souscrite lors des emprunts)	24 686			24 686
Autres (dépôts et cautionnements)	185 034		-3 404	181 630,20
Fonds de garanties	93 163		-13 659	79 495
Autres créances immobilisées : fonds déposés Fédérés CHY	1 233 278	1 009 500		2 242 778
TOTAL GÉNÉRAL	1 538 181	1 009 500	-17 063	2 520 598

Note explicative 1 TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (COMPTES 28)

	Début exercice	entrées	Sorties	Fin exercice
PROVISION SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0			0
Titres Immobilisés	0			0
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0	0

TOTAL GENERAL CLASSE 2 = 24 007 003

Exercice 2025

Note explicative 2 - ÉTAT DES ORGANISMES PAYEURS (avant provision pour dépréciation)

ORGANISMES PAYEURS	CREANCES (en brut) 2025	Variation	CREANCES (en brut) 2024
CAISSES DE SÉCURITÉ SOCIALE	3 360	-100	3 540
CONSEIL GENERAL 14 + CG AUTRES DPTS	969 037	-400 698	1 369 933
AUTRES ORGANISMES TIERS PAYANTS	41 874	22 824	19 050
TOTAL CRÉANCES ACTIVITÉS SOUS CONTRÔLE	1 014 290	-378 233	1 392 523
- Subventions ACSSEA Formation	1 830 665	-547 813	2 378 498
- Subvention DDYE (EAC)	22 179	-481	22 660
- États de frais dont prise en charge	23 004	-4 496 990	4 519 995
- Clients activité annexe (EAC)	686 282	119 492	566 791
- Clients divers	404 526	-485 287	869 823
TOTAL CRÉANCES ACTIVITÉS PROPRES	2 966 676	-5 390 090	8 356 765
TOTAL	3 980 966	-5 768 322	9 749 288

Exercice 2025

Note explicative 3 -ÉTAT DES COLLECTIVITÉS ET DÉBITEURS DIVERS

AUTRES CRÉANCES	CREANCES 2025	Variation	CREANCES 2024
- FONDS DÉPOSÉS OU RECUS	-942	-568	-375
- DÉBITEURS DIVERS	1 429 827	-19 231	1 449 058
- PRODUITS À RECEVOIR	198 889	-265 886	464 775
- PERSONNEL	189 687	-33 726 0	223 393
TOTAUX	1 817 440	-319 410	2 136 851

Exercice 2025

Note explicative 4 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

C R É A N C E S		MONTANT brut 2025	A moins d'un an	A plus d'un an
- Sur dépôt FEDERIS - CET (compte Immob. Financières) - Autres dépôts, cautionnements		2 242 777		2 242 777
		261 125		261 125
	TOTAL Autres créances immobilisées	2 503 903		2 503 903
ACTIF CIRCULANT				
- Organismes payeurs	n°2	3 980 966	3 980 966	
- Autres collectivités ou débiteurs divers	n°3	1 817 440	1 817 440	
	TOTAL Créances	5 798 406	5 798 406	
Charges constatées d'avance		210 767	210 767	
	TOTAL GENERAL	8 513 076	6 009 174	2 503 903

Exercice 2025

Note explicative 5 - VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	31/12/2025
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 567 291			2 567 291
Fonds associatifs avec droit de reprise	78 770			78 770
Ecart de réévaluation :				
Ecart de réévaluation sur biens avec droit de reprise				
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	5 014 995			5 014 995
Réserve de compensation	877 035	49 376	-14 020	912 391
Réserve de couverture du BFR (réserve trésorerie)	2 907 988			2 907 988
Autres réserves	247 529			247 529
Report à nouveau :				
Report à nouveau hors activités SMS	144 251	140 616	-630 215	-595 348
Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	231 710	1 593 019	-598 531	1 226 199
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-3 081 104	-3 461	3 274	-3 081 291
Charges des activités SMS de prise en compte différée	-3 459 141	22 152	-282 681	-3 719 640
Résultat de l'exercice hors activités SMS	-740 491	740 491	-501 216	-501 216
Résultat de l'exercice activités SMS sous gestion contrôlée	760 332	1 213 866	-780 332	1 213 866
Subventions d'investissement	4 945 662	37 704	-381 293	4 602 073
Provisions réglementées :				
Couverture du besoin en fonds de roulement		159 265		159 265
Amortis dérog et prov pour renouvellement immob		10 000		10 000
Réserves des plus values nettes d'actif	6 313 314	363 765	-1 311	6 675 768
Droit de rattachement ou du remettant				
	16 828 139	4 326 822	-3 436 324	17 718 638

Exercice 2025

Note explicative 6 - FONDS ASSOCIATIFS et RESERVES

VARIATION DES RESERVES

OBJET	Exercice 2025	Variation	Exercice 2024
Valeur patrimoniale intégrée	2 410 221	0	2 410 221
Autres fonds dédiés sans droit de reprise	167 071	0	167 071
Legs et Donations		0	
	2 567 291		2 567 291
Réserve Propre Assureur	247 520	0	247 520
Réserves excédents affectés à l'investissement	5 014 995	0	5 014 995
Réserves de compensation des déficits	572 145	36 247	535 898
Réserves de compensation des charges d'amortissements	340 246	-891	341 137
	6 174 916		6 139 560
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	0	0	0
Ecart de réévaluation	78 770	0	78 770
Réserve de trésorerie		0	
Excédents affectés à la couverture du BFR	2 907 988	0	2 907 988
TOTAL (A)	11 728 965	36 356	11 692 609

ETAT DES SUBVENTIONS AMORTISSABLES S/RÉSULTAT ACSEA (Recues et à Recevoir)

ETABLISSEMENT	Exercice 2025	Variation	Exercice 2024
Subventions renouvelables et amorties en net	4 602 073	-343 589	4 945 662
TOTAL (B)	4 602 073	-343 589	4 945 662

ETAT DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

ETABLISSEMENT	Exercice 2025	Variation	Exercice 2024
Couverture du BFR	159 265		
Renouvellement immo	10 000		
Différence sur cessions d'actifs	6 675 768	362 454	6 313 314
TOTAL (C)	6 845 033	362 454	6 313 314

Exercice 2025

Note explicative 7 - SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Situations	31/12/2024	Fonds Dédies à l'exercice suivant	Reclassement	Fonds engagés dans l'exercice	Montant Final
Ressources					au 31/12/25
Legs et donations	9 559	-			9 559
Fonds dédiés à l'investissement	2 699 988	4 600	(1 910)	(80 686)	2 611 670
Fonds dédiés retraites	1 988 401	680 451		(296 381)	2 361 461
FD à l'exploitation CITS et allègements	638 540	24 897	(22 362)		640 795
FD à l'exploitation CBT	2 363 489	201 810		(260 639)	2 304 660
FD à l'exploitation charges de personnel	1 195 057	448 000	22 362	(272 371)	1 369 039
FD à l'exploitation autres charges d'exploitation	2 948 487	179 812	(890)	(442 540)	2 683 169
FD sur subvention d'exploitation	396 715	253 352	2 800	(136 481)	513 986
FD sur contributions financières autres organismes	-				-
Fonds dédiés sur produits financiers	-				-
FD sur ressources liées à la généralité du public	14 000				14 000
Totaux	12 221 212	1 798 523	-	(1 471 307)	12 548 429

Dont fonds dédiés à + de 2 ans =

FD legs et donations	9 559
FD à l'investissement	869 126
FD à l'exploitation CITS et allègements	427 917
FD à l'exploitation charges de personnel	80 000
FD à l'exploitation autres charges	1 170 000
FD sur subvention d'exploitation	7 840
FD sur ressources liées à la généralité du public	14 000
	2 572 440

Exercice 2025

Note explicative 8 - **TABEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS**

	situation début d'exercice	mouvements		situation fin d'exercice
		+	-	
Provisions pour risques et litiges	270 552	241 045	175 504	336 093
Prov.gros entretien ou grandes révisions	0	61 459	7 450	54 009
Provisions grosses réparations/Trvx sécurité	61 459		61 459	0
TOTAL PROVISIONS	332 011	302 503	244 412	390 102

ACTIVITES SOUS REGLEMENTATION M228

Note explicative 3-TABLÉAU DES EMPRUNTS en cours.

ETAB. BÉNÉVOLONTAIRES	Organismes prêteurs	Début Amort.	Fin Amort.	%	Durée	MONTANT initial	Capital au 31/12	Capital JETS	Garanties	Partes Sociales	Carbon/Jeune	Hypothèque/Privilage
CPOM (dérivées CPOM 3) :									FCMOSS			
IME ESPOR	Restitutions Internat BAYEUX	2008	2037	3,80%	30	525 000	210 000	530 000	1 881	2 638	525 000	338 927
IME ESPOR	Rue de la Pierre VAUCELLE	2017	2031	1,60%	15	800 000	320 000	530 000			144 000	
IME CAEN (1032)	Transfert semi-Harnat à CAEN	2011	2041	3,60%	30	1 852 336	852 235	962 235	5 411	5 531	1 852 336	931 199
ITEP Institut Camille Blaisot	Maison rte de Crouilly CAEN	2006	2025	3,40%	20	280 000			0,00	1 403	280 000	140 000
ITEP Institut Camille Blaisot	Restitutions ITEP CAEN	2011	2041	3,60%	30	1 655 840	772 851	772 851	4 354	4 453	1 485 840	747 520
IM Pro Démouville	Restitutions P4 DEMOUVILLE	2006	2025	3,47%	20	238 000				1 150	94 400	118 000
IM Pro Démouville	Renouvellement Aulier restauration	2017	2037	1,50%	20	750 000	440 286	440 286				
CMPP	Mise en conformité	2018	2038	0,90%	10	300 000	82 500	82 500	7 210	10 004		90 006
M.A.S. Elton	Rénovation	2014	2040	1,18%	26	2 459 000	1 489 400	1 489 400				1 249 500
M.A.S. Elton	Travaux extension ELTON	2004	2024	0%	20	199 184						158 708
FOYER DE VIE	Acquisition & extension ST LOUP HORS	2011	2036	3,36%	25	2 115 051	888 336	888 336	5 816	10 004	2 115 051	1 057 546
TOTAL CPOM 3 =						11 851 213	5 184 615	5 184 615	24 672	35 243	6 616 729	
TOTAL AFS =						91 094						
HORS CPOM :												
ATC	CIN		2026	4,12%		91 094						
TOTAL HORS CPOM =												
CONSEIL DEPART. CPPE :												
SEMO (Versant ASMO 1-40-15)	Immeuble Trouille	2014	2034	3,31%	20	214 000	88 275	88 275	1 235	2 150	88 168	
POYER EDUCATIFS	Maison rue Harnat HSC	2009	2032	3,60%	24	240 000	70 000	70 000	851	1 285	240 000	
TOTAL CPPE =						454 000	158 275	158 275	2 086	3 435	328 168	
AUTRES :												
FORMATION	CE	2022	2032	0,85%	10	183 000	114 822	114 822				
BAR	C.D.C. (Caution Crédit Coopératif)	2015	2035	1,18%	20	1 433 000	688 588	688 588	4 134	10 004		716 500
TOTAL AUTRES =						1 616 000	803 253	803 253	4 134	10 004		716 500
						13 222 606	6 155 159	6 155 159	30 851	48 602	6 616 917	716 500
ACTIVITES NON REGLEMENTEES M228									FCMOSS			
ETAB. BÉNÉVOLONTAIRES												
Endormies <1 an (échec 1-1)						595 920 (dont 1-1 2025)						
Endormies >1 an et <5 ans						2 653 837 (dont 1-1 2025 à 2030)						
Endormies >5 ans						2 922 402						
Emprunts dus au 31/12 N-1						6 155 159						
Nouveaux emprunts N						6 725 079						
Rembours emprunt N						-559 920						
Emprunts dus au 31/12 N						6 155 159						
Total général						13 222 606	6 155 159	6 155 159	30 851	48 602	6 616 917	716 500

Note explicative 10 - ÉTAT DES DETTES

DETTE - CHARGES SOCIALES ET FISCALES		DETTE 2025	Variation	DETTE 2024
CHARGE DE PERSONNEL				
	rémunérations dues/oppositions & fraie divers	72 437	61 363	21 075
	comité entreprise	1 288	-57 612	58 886
	Mutuelle complémentaire	3 893	-9 807	13 700
	Autres charges	299 921	-15 871	315 792
	Charges à payer	140 316	23 723	125 593
	TOTAL A	528 853	-8 205	535 058
ORGANISMES SOCIAUX				
	URSSAF et autres org sécurité soc.	1 584 270	-4 840	1 589 110
	CPM (caisse de Prévoyance)	285 350	-1 012	286 361
	CIP (caisse retraite)	413 346	-5 600	418 946
	autres Caisses de retraites et prévoyance	3 375	-8 237	9 612
	UNIFAF (Formation Professionnelle)	300 080	-5 107	305 187
	Autres Charges	22 576	-7 293	29 870
	S/TOTAL 1	2 588 986	-30 089	2 619 086
ÉTAT - IMPÔTS ET TAXES				
	État, autres collectivités publiques	76 084	-5 286	83 370
	Taxe sur les salaires	281 823	-5 201	287 123
	Effort construction	181 373	181 373	0
	Autres charges	10 776	3 673	7 103
	État-impôts	881	-378	1 339
	S/TOTAL 2	553 017	174 081	378 936
PROVISION CONGES PAYES CHARGÉE				
	S/TOTAL 3	4 317 877	260 869	4 057 308
Dettes sociales et fiscales				
	TOTAL B	7 459 980	404 661	7 055 330
TOTAL A + B		7 986 844	396 456	7 590 387
AUTRES DETTES				
	Fournisseurs	2 661 304	217 772	2 633 532
	Fournisseurs Immobilisation	3 480		0
	Fournisseurs Immobilisation, retenues garanties	27 256	-7 944	35 200
	charges à payer	230 692	-485 448	696 108
	avances, acomptes reçus	260 535	-801 160	1 131 695
	TOTAL C	3 363 207	-1 136 779	4 496 535
	Autres Dettes			
	produits constatés d'avances	934 478	606 660	328 818
	TOTAL GÉNÉRAL	12 284 529	-134 662	12 415 742

Exercice 2025

Note explicative 11 - DÉTAIL RECETTES ACTIVITE et RÉSULTAT PAR POLE D'INTERVENTION

Pole d'activité	Établissement	Recettes Activité			Résultats (après provisions)	
		2025	2024		2025	2024
INVESTIGATION	SIMAP	1 412 738	1 374 371	2,79%	71 047	27 577
	SIOA	260 955	257 487	1,35%	-8 284	-7 325
PROTECTION ENFANCE	DMO	10 181 280	10 788 481	-5,83%	855 989	661 741
	DAFHE	9 334 240	9 649 317	-3,27%	127 848	469 306
	SAJD	960 777	898 920	6,88%	3 143	-224 793
	SAIA	1 588 647	1 637 739	-3,00%	58 420	-35 056
EDUCATION ADAPTÉE	ITEP BASSIN CAENNAIS	8 597 811			303 335	
	ITEP BESSIN	2 327 716			12 474	
	ITEP PAYS D'AUGE	1 241 947	17 479 542	1,67%	-41 858	331 079
	IME BESSIN	2 970 520			182 294	
	IME CAEN	2 633 178			-130 870	
	CAFS	1 735 181	1 728 593	0,38%	153 151	194 640
	IMPRO DEMOUVILLE	7 390 819	7 370 336	0,28%	288 455	445 459
	SESSAD	2 511 076	2 347 749	6,96%	23 751	-110 589
	CMPP Caen + Isigny	3 310 416	3 294 952	0,47%	304 872	324 896
	CAMSP	283 607	282 523	0,38%	36 920	23 586
	MAS ELLON	3 028 774	2 979 701	1,65%	-4 029	17 624
	ESAT (Social)	574 350	572 187	0,38%	19 978	1 073
					-1 095 122	-1 000 000
	FDV	1 565 706	1 373 452	14,00%	-40 872	-115 402
SERVICE TUTELLE	SATC	6 163 721	6 076 907	1,43%	197 749	128 812
	MASP	178 483	176 218	1,29%	213	-20 040
HEBERGEMENT URGENCE	TRAIT D'UNION	2 171 146	1 999 529	8,58%	-82 278	-81 064
HEBERGEMENT THERAPEUTIQUE	HEBERGEMENT THERAPEUTIQUE	1 267 403	1 195 441	6,02%	-9 249	9 308
Retraitement plan comptable général					6 790	-260 499
TOTAL ACTIVITES SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCIERS		71 690 491	71 483 457	1,79%	1 213 866	780 334
FORMATION	FORMATION	3 827 626	3 807 532	0,53%	-195 854	-448 084
TRAVAIL PROTEGE	EAC	2 175 724	1 776 023	22,51%	-189 667	-169 733
	EAR	1 094 126	1 118 811	-2,21%	-238 814	-203 307
ADULTES HANDICAPES	ESAT (Commercial)	432 483	460 350	-6,05%	101 810	93 689
ARPE +MF		232 943	218 015	6,85%	-17 069	-15 498
ASSO					19 543	36 309
DIRECTION GENERALE					18 836	-34 067
Retraitement plan comptable général						
TOTAL ACTIVITES HORS CONTRÔLE DES TIERS FINANCIERS		7 762 902	7 360 732	-4,49%	-501 216	-740 491
TOTAL ASSOCIATION		79 453 393	74 641 365	1,10%		
		5,7%	6,2%			

Exercice 2025

Note explicative 12 - Détermination du résultat

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITÉ	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
RESULTAT COMPTABLE	691 481,19	(81 284,35)
Reprise de résultat antérieur	21 168,14	121 124,00
EXCEDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	712 649,33	39 839,65
Dont résultat effectif sous gestion propre	(501 216,25)	(740 491,00)
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 213 865,58	780 334,00

Exercice 2025

Note explicative 13 - ENGAGEMENTS RETRAITE

Estimation des engagements retraite au 31 décembre 2025 sur droits acquis par les personnels ACSEA
présents au 31/12/2025 en Contrats à durée Indéterminée.

Établissements	Montant par Établis. 2025	Montant Prov. bilan au 31/12/25	% provision au 31/12/25
Département			
AEMO	830 471		
SEMO	290 141		
SAP			
FOYERS EDUCATIFS	318 849		
SPFS Suivi	118 429		
SPFS Hébergé	138 943		
SPMO	98 861		
Foyer de vie	138 212		
SAIA	86 217		
SAJD	87 677		
État			
CAFS	98 084		
Itep Bassin Caennais	75 436		
Itep CG Bessin	222 166		
Itep Pays d'Auge	44 083		
IME Bessin	387 061		
IME Caen	247 161		
ICB	644 983		
IMPRO DÉMOUVILLE	714 178		
SESSAD	417 468		
CMPP	335 288		
MAS ELLON	181 811		
CAMSP	4 399		
ESAT	71 711		
Hôgt Thérapeutique	133 201		
ATC	731 200		
TRAIT D'UNION	88 313		
Justice			
SIMAP	158 696		
SIOA	56 753		
Autres			
ASSOCIATION/DIRECTION GÉNÉRALE	283 200		
ACSEA FORMATION	400 408		
EAC	169 580		
EAR	29 873		
engagements 2025 avec charges	7 337 769	2 381 481	32%

Exercice 2025

Notice explicative 14 - Honoraires du commissaire aux comptes :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	73 998,32	N/A
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	N/A
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	"	N/A
Total	73 998,32	0